MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTON DE NUITS ST GEORGES

AVIS MUNICIPAL – AVRIL 2024

COMPOSTAGE : UNE DEMARCHE VOLONTAIRE

Les personnes qui le souhaitent pourront trier leurs déchets alimentaires. Pour cela, la COMCOM GEVREY-NUITS proposera d'ici quelques mois (rupture de stock actuellement) aux foyers volontaires la vente de composteurs individuels au prix de 40 euros (modèle de 345 litres en plastique ou en bois).

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Madame Anne PARIZOT au 07.77.61.49.37 ou anne.parizot@ccgevey-nuits.com

DESIMPERMEABILISATION DE NOTRE VILLAGE

Suite à l'étude réalisée par l'Interclé de la Vouge dont le but est de cibler des zones potentiellement désimperméabilisables sur la nappe de Dijon sud, la commission développement du village devra travailler sur certains lieux comme la cour de l'école et la rue des écoles.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024 (l'intégralité est à retrouver sur le site de la mairie)

1. Taxes locales 2024

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes voté en 2023, à savoir :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 40.85 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 44.24 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9.49 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de reconduire en 2024, les taux d'imposition applicables en 2023 sur le territoire de la commune de Noiron sous Gevrey.

2. Demandes de subvention – Année 2024

- **Comité des fêtes**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 €uros (deux mille €uros) au comité des fêtes

- **Association BENS'Asso**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de verser la somme de 300 euros (trois cents euros) à l'association BENS'Asso.

- **Association club de gym douce de Noiron sous Gevrey**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, DECIDE de verser la somme de 500 euros (Cinq cents euros) à l'association Club de Gym Douce de Noiron-sous-Gevrey.

- **Théo ROUX (Champion du monde 2023 de boxe française)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions, DECIDE de verser la somme de 400 euros (Quatre cents euros) à Théo ROUX.

- **Badminton de Gevrey-Chambertin**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 13 voix pour, DECIDE d'octroyer une subvention à cet organisme d'un montant de 130 euros (cent trente euros).

- **Association du don du sang Gevrey-Chambertin**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'octroyer une subvention à cet organisme d'un montant de 100 euros (Cent euros).

3. **Vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire rappelle les résultats du budget 2023 à savoir un déficit d'investissement de 17 373.95 € et un excédent de fonctionnement de 521 823.84 €. Il présente le projet comme suit :

Section d'investissement : Dépenses : 235 895.95 €uros / Recettes : : 235 895.95 €uros

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 085 294.00 €uros / Recettes : 1 085 294.89 €uros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2024 tel que présenté.

4. **ONF – Travaux sylvicoles 2024**

Pour l'année 2024, les services de l'Office National des Forêts proposent un programme de travaux sur les parcelles 4, 23 et 32, pour un montant de 9 935 €uros H.T. soit 10 928.50 TTC pour la maintenance de cloisonnement sylvicole, dégagement manuel de plantations et broyage

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE le programme de travaux présenté dans les parcelles 4, 23 et 32, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, le devis et tous les documents se rapportant à ce projet.

5. **Subvention aux ménages pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau**

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'attribution de la subvention votée en 2023 aux foyers faisant l'acquisition d'un récupérateur d'eau en 2024. Les personnes ayant bénéficié d'une subvention en 2023 ne pourront pas faire une nouvelle demande cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité PROPOSE de poursuivre la participation de 50% plafonnée à 50 €uros jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe allouée (1000 euros) aux habitants qui feront l'acquisition d'un récupérateur d'eau en 2024. Une seule demande par foyer fiscal sera autorisée selon les modalités du règlement en vigueur, **PRECISE** que cette participation sera versée sous la condition de produire l'original de la facture d'achat, un relevé d'identité bancaire et le règlement signé.

DATES A RETENIR :

- **Mercredi 8 mai** : commémorations de la seconde guerre mondiale à 11 heures. Vente de bleuets au profit des œuvres sociales en direction des victimes ayant servi la France.
- **Mardi 28 mai** : concert à la SUM de l'harmonie municipale de GEVREY-CHAMBERTIN à 18H30
- **Samedi 1er juin** : pétanque inter-villages, démarrage à 13H30 place de la Gobine
- **Dimanche 2 juin** : « **nettoyons notre village** » organisé par le Conseil Municipal Junior à 9H30 au verger conservateur
- **Dimanche 9 juin** : élections européennes de 8H à 18H